



Rapporteur : Mme ROUSSET

47365

Commission n°1

18 - Environnement

### Situation du Département en matière de développement durable - rapport annuel 2022

Le jeudi 15 décembre 2022 à 09h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

## Le Conseil départemental

Vu le Code de l'environnement, notamment son article L. 110-1,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3311-2 et D. 3311-8 ;

2022 est une année historique de vagues de chaleur et de sécheresse. L'accélération du changement climatique est désormais perceptible par tous et impose à la fois de s'adapter et d'atténuer l'impact de nos activités. Ressentis comme une calamité en France, ses effets ont pris une dimension catastrophique dans d'autres régions du monde, à l'origine de millions de personnes déplacées qui ont tout perdu. La question climatique est entrée pleinement dans le quotidien et le débat public, à l'échelle individuelle comme collective.

A ces phénomènes climatiques extrêmes, s'ajoute une crise énergétique imprévue et brutale, dont les conséquences économiques et sociales sont encore à venir. Moins spectaculaire, la dégradation de la biodiversité fait également peser une menace majeure sur l'avenir de l'humanité.

Pour s'adapter à ces crises, la sobriété est devenue le premier enjeu de l'action, mais la résilience, c'est-à-dire la capacité à s'adapter à un changement profond de notre environnement et de nos modes de vie, ne pourra se construire sans solidarité.

Face à ces défis, le Département doit agir de manière résolue et organisée pour réduire son empreinte et accompagner les transitions nécessaires en Ille-et-Vilaine, en veillant particulièrement aux enjeux de justice sociale et d'équité territoriale, qui doivent guider son action.

Après avoir identifié en 2021 les grands axes de cette stratégie de transition, ce rapport pour l'année 2022 permet de rendre compte des réalisations et des avancées mais aussi d'engager plus fortement le Département dans une démarche ambitieuse et nécessaire de transformation de son action.

### 1 - LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN 2022

Le rapport « développement durable » a vocation à faire le bilan de la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire, ainsi que les orientations et les programmes de nature à améliorer cette situation. La gouvernance mise en œuvre pour élaborer, mener et évaluer l'action publique entre également dans le cadre de l'analyse. Enfin ce rapport a aussi pour vocation d'éclairer les choix budgétaires de la collectivité et ses orientations de politiques publiques.

Ses principes de rédaction sont donc de mesurer, évaluer et rendre compte des réalisations en matière de durabilité pour capitaliser les résultats et ajuster la trajectoire de transition.

Afin de donner au rapport un contenu à la hauteur de ces exigences, il est proposé de définir un périmètre global pour structurer le suivi et l'évaluation de projets ou de démarches, à étudier chaque année pour la durée de la mandature 2021-2028 et dans le cadre du projet de la collectivité.

Ce nouveau périmètre ne constituera pas pour autant une limite aux sujets à aborder dans les éditions successives du rapport, mais plutôt un socle autour duquel construire et enrichir chaque édition.

Le rapport est ainsi organisé en deux volets, qui englobent 5 enjeux fondamentaux : vulnérabilités sociales et environnementales, trajectoire bas carbone, sobriété foncière, biodiversité et alimentation :

**- Un volet interne (fonctionnement de la collectivité) pour situer la collectivité en tant qu'acteur responsable dans le contexte des transitions.**

**- Un volet territorial (politiques et compétences) pour alimenter une stratégie de transition et rendre compte de l'action départementale pour un développement**

## **soutenable en Ille-et-Vilaine.**

Le Département s'est dotée d'une vision prospective avec la démarche Ille-et-Vilaine 2035. Ce scénario est aussi une démarche de transitions écologiques à laquelle doivent contribuer les politiques départementales allant dans le sens de la résilience et de l'adaptation aux crises de toute nature.

Plus spécifiquement, quatre thématiques seront suivies chaque année dans le rapport développement durable :

- les vulnérabilités sociales et environnementales, qui comprennent notamment la prévention des précarités énergétique, alimentaire et de mobilité,
- le projet alimentaire territorial,
- la préservation de la biodiversité, avec le cadre déjà acté dans le budget annexe, mais aussi la responsabilité de la collectivité au regard de ses infrastructures,
- la sobriété foncière et la maîtrise de l'artificialisation des sols.

## **2 - L'ECOEXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE**

Dans une approche de redevabilité et d'exemplarité, la collectivité a développé depuis 2017 un observatoire d'écoresponsabilité structuré autour d'indicateurs annuels ainsi qu'un système de comptabilité carbone (bilan d'émissions de gaz à effet de serre).

Dans le prolongement de ce bilan, un plan réglementaire de transition bas-carbone est en cours d'élaboration pour établir l'objectif de réduction des émissions, les transformations supplémentaires à engager dans les façons de construire, de se déplacer, de s'approvisionner. Ce plan définira un programme d'actions concrètes à entreprendre, un calendrier de mise en oeuvre et des moyens à mobiliser et des freins à lever pour réussir. En complément, un budget bas carbone sera progressivement mis en place pour piloter la trajectoire de diminution des émissions de gaz à effet de serre et intégrer cet enjeu environnemental dans les processus de décisions.

Dans ce volet interne, sont également suivis les projets suivants :

- le schéma de promotion socialement et écologiquement des achats responsables,
- le schéma directeur des bâtiments départementaux,
- le plan de déplacement des agent.es de la collectivité.

### **2.1 - Réduire l'impact des activités départementales (achats, énergie, déplacements)**

Dans le cadre du nouveau projet de mandature, le Département prépare un nouveau schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables, s'engage dans le dispositif éco-énergie tertiaire et adapte son plan de mobilité des agent.es de la collectivité (cf détails en annexe 1).

Par ailleurs, face aux enjeux écologiques et économiques de la crise énergétique déclenchée notamment par la guerre en Ukraine, un plan de sobriété énergétique a été adopté dès l'automne 2022.

### **2.2 - Mesurer les changements : les indicateurs de la collectivité pour 2021**

Les indicateurs d'éco-responsabilité ont pour finalité de renseigner sur les modes de fonctionnement, les politiques d'approvisionnement et d'achat de travaux, de services ou de prestations confiées à des tiers. Ils sont recueillis à partir des données de gestion courante et

comparés dans la durée pour traduire concrètement les changements opérés dans le fonctionnement de la collectivité. Ils s'appuient soit sur des obligations légales, soit sur des objectifs internes propres à la collectivité.

Ils permettent de mesurer les tendances :

- une augmentation en 2021 des consommations d'énergie dans les bâtiments, principalement due à l'exploitation en année pleine de 3 nouveaux collèges et aux mesures sanitaires d'aération dans le cadre de la crise Covid,
- la progression de l'électrification de la flotte des véhicules légers : aujourd'hui 56 véhicules électriques ou à faible émission ont été acquis,
- pour les clauses sociales, un niveau qui dépasse régulièrement l'objectif avec 106 000 heures d'insertion,
- une baisse de la consommation de papier, dans les services : 43 tonnes en 2021, en moyenne 61 t./an pour les 3 dernières années (cf. tableau des indicateurs en annexe 2).

### **2.3 - Animer des démarches de mobilisation et de sensibilisation aux enjeux du développement durable**

La semaine européenne du développement durable s'est déroulée du 16 septembre au 7 octobre 2022. Divers événements ont été organisés dans ce cadre :

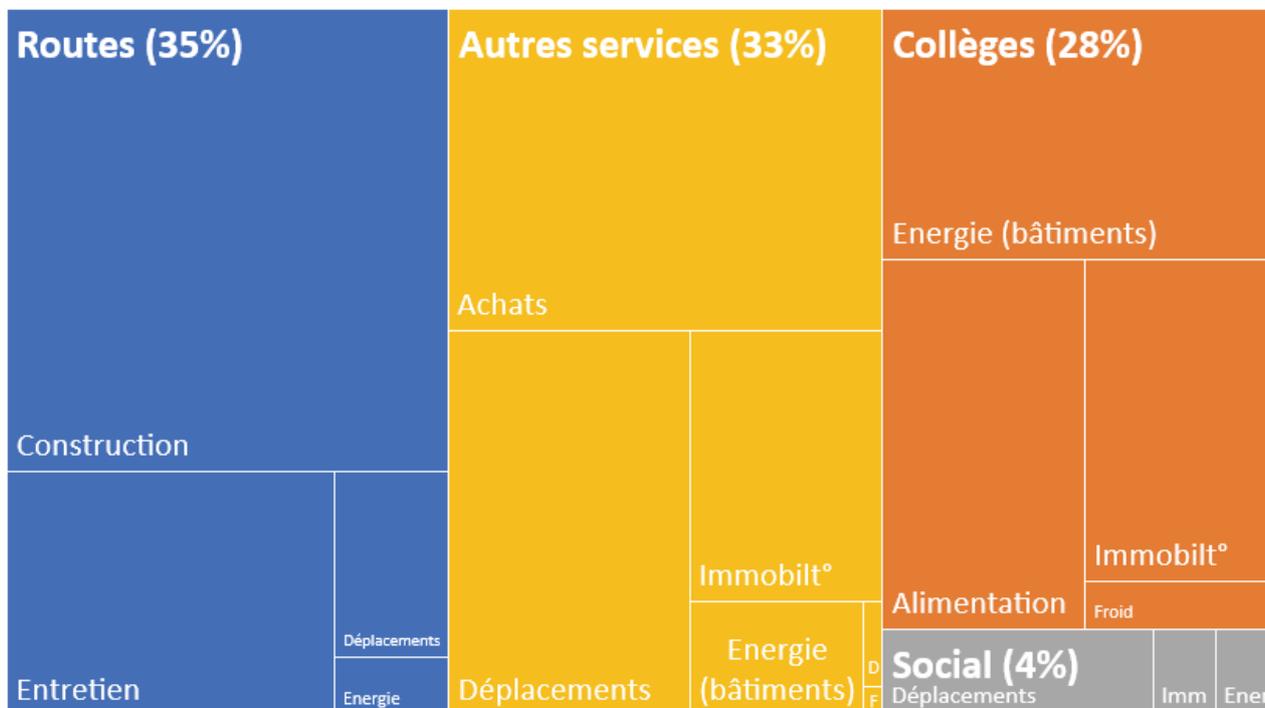
- des ateliers basés sur le kit pédagogique « Inventons nos vies bas carbone » pour apprendre les ordres de grandeur de l'empreinte carbone d'un·e Français·e (environ 10 t CO<sub>2</sub>e) et les efforts à fournir (cible à moins de 2 t CO<sub>2</sub>e) pour respecter l'accord de Paris (tout faire pour rester bien en-dessous des +2°C voire +1,5°C en 2100),
- une exposition réalisée en régie : « Papier ou numérique, quelle est la meilleure alternative pour réduire l'impact de la communication sur l'environnement ? »,
- des ateliers d'entretien des vélos des agent.es au siège et sur le site de l'Agence du pays de Fougères,
- une rencontre des ambassadrices et ambassadeurs de l'eau de la Collectivité Eau du Bassin Rennais : distribution de matériel hydro-économe,
- la seconde édition du défi mobilité (cinq équipes constituées mobilisant trente-cinq agent.es),
- la projection du documentaire « La part des autres » sur la précarité alimentaire en France qui pose un regard sur la variété des situations, du consommateur au producteur et interroge sur l'accès de tous à une alimentation de qualité et durable, avec à l'appui des témoignages des associations Cœur Résistants et Ecosolidaires. Cœurs Résistants propose un soutien alimentaire aux personnes en situation de précarité ; Ecosolidaires anime une démarche autour de la justice sociale alimentaire sur le Pays de Fougères.
- une zone de gratuité éphémère au siège en partenariat avec des ressourceries locales dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets.  
Un webinaire sur l'épicerie coopérative et participative « Breizhicoop » au mois de juin.

### **3 - LE BILAN D'ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ET LE PLAN DE TRANSITION BAS-CARBONE**

Obligation légale de la collectivité, le bilan GES doit être produit tous les 3 ans. Pour 2021, le bilan GES est de 64 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (tCO<sub>2</sub>e) ; cette quantité est en léger recul par rapport au bilan précédent datant de 2017.

Deux grandes compétences dominent ce bilan : la voirie, en raison des activités de construction et d'entretien, et les collèges publics pour lesquels l'alimentation et l'énergie constituent les postes les plus importants.

### Emissions selon les compétences (#64 000 tCO2e / 2021)



Lecture du schéma : la taille des surfaces est proportionnelle aux quantités d'émissions de GES.

Légende :

Immobil<sup>o</sup>, Imm : Immobilisations

D : Déchets

Ener : Energie des bâtiments

F : Froid

A l'échelle de la collectivité dans son ensemble, les grands enjeux sont la voirie et les bâtiments (55 %), les achats (hors routes : 16 %), les déplacements (15 %) et l'alimentation (8 %) (cf le bilan GES en annexe 3).

Une première analyse amène à positionner l'évolution du fonctionnement de la collectivité dans le cadre de la stratégie nationale bas carbone, qui prévoit de diminuer les émissions nationales de 40 % entre 1990 et 2030. Pour s'approcher de cette trajectoire et au regard des émissions de la collectivité pour 2021, il faut envisager un objectif de diminution des émissions 2021 proche de 20 % à l'horizon 2028 et de 40 % à l'horizon 2035. Les tendances évolutives des programmes routiers et bâtimentaires, du plan de sobriété énergétique, des achats et du plan alimentaire du Département ne suffisent pas à atteindre cette cible. L'élaboration du premier plan de transition bas carbone qui sera présenté à l'Assemblée au second trimestre 2023 aura pour finalité d'identifier les leviers à mobiliser pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité.

#### 4 - CONTRIBUER AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT (REVUE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE EN 2022)

Plusieurs délibérations de l'Assemblée des douze derniers mois (fin de l'année 2021 et 2022), apportent une contribution sensible au développement durable. Elles peuvent être reliées aux engagements de la feuille de route nationale de l'Agenda 2030 :

- agir pour une transition juste,
- transformer les modèles de société par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles,
- s'appuyer sur l'éducation et la formation pour permettre une évolution des comportements et modes de vie,
- agir pour la santé et le bien-être de tous notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable,
- rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

### **Mobilités**

Avril - réorienter la stratégie de développement du réseau routier départemental vers une politique de mobilités plus durables, en alternative aux déplacements automobiles. Les pactes des mobilités locales et le dialogue citoyen deviennent l'outil central de la nouvelle politique, pour développer les mobilités alternatives, prioriser le développement des infrastructures en s'appuyant sur la consultation citoyenne et pour certains projets le débat public (rapport Mobilités à la session de février puis Pacte des mobilités en avril).

### **Participation**

Avril - Faciliter les dispositifs de participation citoyenne dans la construction des politiques publiques : actualiser le dispositif des comités consultatifs, assouplir le droit d'interpellation, se doter d'un cadre de référence pour préparer le budget participatif. En juin, adopter la gouvernance et les modalités de fonctionnement du budget participatif.

### **Solidarités territoriales**

Juin - Pour les nouveaux contrats de solidarité territoriale, adopter pour l'investissement un système de péréquation renforcée qui atténue les disparités entre les intercommunalités, qui intègre des critères transparents de fragilité sociale et de préservation des espaces, ainsi qu'une bonification des projets de transition sociale et environnementale. Pour le fonctionnement, soutenir l'animation locale des territoires en prenant en compte les enjeux de transitions sociales et environnementales (rapport d'orientation en juin, modalités et convention type en septembre).

### **Sobriété énergétique**

Septembre - Pour adapter le fonctionnement des services à la crise énergétique, adopter un plan de sobriété énergétique pour l'hiver 2022-23 et au-delà, en réduisant d'au moins 10 % la consommation de chaque bâtiment sur le patrimoine immobilier et en mobilisant la gestion technique et les changements de comportement.

### **Alimentation**

Novembre - Poser les bases d'un projet alimentaire territorial en définissant ses grandes orientations, et prévoir sa gouvernance participative.

## **5 - UN DÉPARTEMENT ENGAGÉ POUR UNE TRANSITION JUSTE**

La transition écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social qui apporte une solution globale et pérenne aux grands enjeux environnementaux de notre siècle et aux menaces qui pèsent sur notre planète et l'humanité. A tous les niveaux, la transition écologique vise à mettre en place un modèle de développement résilient et durable qui repense

les façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble.

La transition écologique peut se décliner dans plusieurs domaines : énergie, déplacements, alimentation, habitat notamment. Il s'agit, à partir des fiches descriptives annexées au rapport, de poser les principes des bilans à venir.

**. Agir pour réduire les précarités énergétique, alimentaire et de mobilité :**

Soutenir la transition écologique pour les plus vulnérables est une question de justice environnementale. Il est nécessaire de maintenir les conditions de vie des personnes les plus défavorisées afin de leur permettre de limiter les effets des crises énergétiques, climatiques tout en limitant le réchauffement de la planète.

**. Elaborer un projet alimentaire territorial :**

Le plan "Alimentation responsable", voté en 2016 évolue vers un projet alimentaire territorial à l'échelle du territoire breillien, orienté vers la relocalisation de l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteur.trices, les circuits courts ou les produits locaux dans le service de restauration collective des collèges.

**. Préserver la biodiversité :**

La création du budget annexe en décembre 2019 s'est accompagnée d'une refonte des politiques de préservation et de restauration de la biodiversité et des milieux aquatiques, pour une meilleure prise en compte dans la gestion du patrimoine départemental comme sur l'ensemble de l'Ille-et-Vilaine.

**. Prendre part à l'effort de sobriété foncière :**

En fixant un objectif ambitieux, la loi Zéro Artificialisation Nette place le Département en situation de facilitateur des démarches locales via son ingénierie et l'orientation de ses financements. Il est également redevable pour ses propres ouvrages.

## Décide :

- de prendre connaissance de la situation du Département en matière de développement durable tel qu'elle figure dans le rapport et ses annexes ;

- de prendre connaissance du bilan des émissions de gaz à effet de serre pour l'année 2021 et des enjeux de réduction de ces émissions à l'horizon 2028 (- 20 %) et 2035 (- 40 %) joint en annexe ;

- de donner acte au Président de cette présentation dans le cadre de la session des orientations budgétaires.

## Vote :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, il est pris acte des conclusions ci-dessus.

Transmis en Préfecture le : 19 décembre 2022

ID : AD20220079

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

Signé électroniquement le lundi 19 décembre 2022

Pour le Président et par délégation,

La directrice Assemblée, affaires juridiques et documentation

Elodie JARNIGON-GUITTON